4600 Olten, login formation professionnelle SA
À tou(te)s les apprenti(e)s agent(e)s de transport ferroviaire CFC
3e année d'apprentissage

Olten, le 7 mai 2026

Informations sur la procédure de qualification

Cher Hans Muster,

Tu trouveras ci-dessous les informations les plus importantes quant au déroulement de la procédure de qualification (PQ).
Tu dois avoir réussi l'examen théorique de l'Office fédéral des transports (OFT) pour pouvoir présenter le travail pratique prescrit (TPP) dans le cadre de l'apprentissage d'agent(e) de transport ferroviaire CFC.
L'examen pratique est organisé conformément aux prescriptions de l'OFT/OCVM et de l'ordonnance sur la formation resp. des dispositions d'exécution de la PQ réalisée dans le cadre de ton apprentissage à ta place d'apprentissage/dans ton entreprise.

Date	Informations sur l'examen pratique
Selon l'enseignement en école professionnelle	**Préparation à l'examen théorique OFT** Information sur le déroulement et les contenus de l'examen. Exercices en vue de l'examen théorique OFT (série pilote). Évaluation de l'aptitude à passer l'examen théorique dans le cadre de l'enseignement (prescription de l'OCVM).
3e année d'apprentissage, mi-mars	**Examen théorique OFT** Examen écrit et oral par un examinateur ou une examinatrice OFT de ton entreprise formatrice. Il faut avoir réussi l'examen théorique pour pouvoir passer l'examen pratique OFT dans le cadre de la procédure de qualification.
3e année d'apprentissage, au moins un mois avant l'examen pratique	**Aptitude à passer l'examen pratique** Évaluation de l'aptitude à passer l'examen pratique par un examinateur ou une examinatrice OFT. Seules les personnes jugées aptes à le passer peuvent se présenter à l'examen pratique OFT lors de la PQ.
3e année d'apprentissage, avril/mai	**Examen pratique** Examen de six heures à ta place d'apprentissage en cours d'exploitation. L'examen pratique se divise en trois parties: 1. examen pratique cat. Ai40 y compris préparation du train (sans CFF P), 2. examen pratique cat. A40, 3. entretien professionnel sur l'examen pratique.
Après l'examen pratique	**Résultat à l'examen OFT** Notification de réussite ou d'échec[1)] immédiatement après l'examen pratique OFT.
Après la réussite de l'examen OFT	**Pratique minimale de la conduite** Il y a lieu d'acquérir la moitié de la pratique minimale de la conduite au cours des deux premiers mois qui suivent la réussite de l'examen (art. 35 OCVM).

3e année d'apprentissage, juin	**Résultat d'examen pour le CFC** Notification de réussite ou d'échec[1)] pour l'ensemble de la procédure de qualification.

[1)] En cas d'échec, il convient de vérifier au cas par cas quand et comment l'examen peut être repassé.

Pour toute question, adresse-toi à ton formateur ou à ta formatrice. Tu trouveras de plus amples informations sur la procédure de qualification sur le site de login.
Nous te souhaitons d'ores et déjà plein succès.

Meilleures salutations,

login formation professionnelle SA